MONTMORENCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

CT

ARRÊTÉ DU MAIRE N°48.2024
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE
DE STATIONNEMENT

AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande de l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE NORD – 4 rue du Noyer à la Malice - ZAC de la butte aux Bergers – 95380 LOUVRES pour le compte du Conseil Départemental du Val D'Oise – 95315 SAINT - OUEN - L'AUMONE,

CONSIDÉRANT que des travaux de forages verticaux ponctuels sur chaussée dans le cadre d'une étude ne permettent pas d'assurer le stationnement des véhicules sans risque d'accident et qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

A R R Ê T E

Du jeudi 29 février au jeudi 4 avril 2024 inclus :

AVENUE CHARLES DE GAULLE

ARTICLE 1 :
Le stationnement sera interdit au droit des chantiers et sera autorisé à la société HYDROGEOTECHNIQUE NORD pour ses investigations.
Le stationnement sera délimité par un balisage réglementaire.
Les travaux s'effectueront en alternat manuel ou par feux tricolores à décompte et en demi-chaussée.

ARTICLE 2 :
Les accès riverains seront maintenus pendant toute la durée du chantier.
Un cheminement piétons sécurisé sera matérialisé et entretenu par l'entreprise.
La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :
Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction, aux jours et lieux indiqués par ce dernier et qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4 :
La signalisation nécessaire à cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE NORD – 4 rue du Noyer à la Malice - ZAC de la butte aux Bergers – 95380 LOUVRES pour le compte du Conseil Départemental du Val D'Oise – 95315 SAINT – OUEN - L'AUMONE,

ARTICLE 5 :
M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de St Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 15/2/2024.

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Jean-Pierre DAUX
Adjoint au Maire
Délégué aux transports, à la voirie et aux télécommunications

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☒ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : Conseil Départemental du Val d'Oise ..... Représenté par : Olivier MAIRE .....

Adresse Numéro : 3 Chaussée Jules César

.....

Code postal 95315 Localité : Saint-Ouen l'Aumône ..... Pays : .....

Téléphone : 01 34 33 83 56

Courriel : jean-claude.roger@valdoise.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : HYDROGEOTECHNIQUE NORD Prénom : Julien BIRY

Adresse 4 Rue du Noyer à la Malice - ZAC de la butte aux Bergers

.....

Code postal 95380 Localité Louvres ... Pays : .....

Téléphone 01 34 38 73 63 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : j.biry@hydrogeotechnique.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° 311/144 Voie communale n° .....

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ **Point de Repère (PR) routier de fin d'application :** ..... + ... ☐

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Av Charles de Gaulle

.....

Code postal 95160 Localité : MONTMORENCY .....

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : Réalisation de forages verticax ponctuels sur chaussée Av Charles de Gaulle

.....

.....

.....

Date prévue de début des travaux : **29/02/2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30j**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **30j** Date de début de réglementation **29/02/2024**

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐ Panneaux flèches priorités BK15 / CK18

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue ☐☐

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐☐

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur [X] Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : HYDROGEOTECHNIQUE NORD Représenté par : Julien BIRY

Adresse 4 Rue du Noyer à la Malice - ZAC de la butte aux Bergers

.....

Code postal 95380 Localité : Louvres Pays : .....

Téléphone 01 34 38 73 63 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : j.biry@hydrogeotechnique.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème [X] Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies [X]

Fait à : Louvres, le 07/02/2024

Nom : Julien BIRY Qualité : Chargé d'affaires .....

X

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.